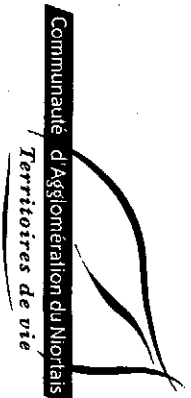


21 MARS 2014



Volants : 73
Convocation du Conseil de Communauté :
le 7 mars 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 18 mars 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 mars 2014

TOURISME – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A LA TAXE DE SEJOUR ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE THORIGNY-SUR-LE-MIGNON

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Joël BOURCHENIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Sylvie DEBOEUF, Annick DEFAVE, Patrick DELAUNAY, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORRESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Catherine GAUFICHON, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUD, Nicole GRAVAT, Jean-Jacques GUILLET, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Gérard LABORDERIE, Virginie LEONARD, Elisabeth MAILLARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, René MATHE, Alain MEMIN, Jostiane METAYER, Dany MICHAUD, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-Louis SIMON, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Dominique VALLEE, Daniel VEILLET, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Blanche BAMANNA à Michel GENDREAU, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Franck MICHEL à Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Christophe POIRIER à Jean-Louis SIMON, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT à Françoise TALBOT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Thierry BUREAU, Jean-Pierre GAILLARD, Robert GOUSSEAU, Emmanuel GROLLEAU, Rabah LAICHOUR, Olivier MARIE, Alain PIVETEAU, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents excusés :

Blanche BAMANNA, Gilbert GOLAZ, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Jean-Pierre MGAULTI, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Claire RICHECOEUR, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Pascal DUFORRESTEL

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 17 MARS 2014

TOURISME – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A LA TAXE DE SEJOUR ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE THORIGNY-SUR-LE- MIGNON

Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence tourisme depuis le 1er janvier 2010 et perçoit à ce titre auprès des hébergeurs la taxe de séjour, intégralement reversée à l'Office de tourisme communautaire.

Elle doit assurer une gestion administrative rigoureuse afin d'optimiser l'application et la perception de cette taxe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais a recherché les moyens propres à accomplir cette mission et a sollicité la commune de Thorigny sur le Mignon qui dispose de personnel formé à cette gestion.

Il a été proposé de confier à la commune de Thorigny sur le Mignon, en 2014, la gestion administrative de la taxe de séjour par le biais d'une convention de prestations de service pour un montant de 9 500 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à la réalisation de la prestation de service confiée par la Communauté d'Agglomération du Niortais à la commune de Thorigny sur le Mignon pour la gestion administrative de la taxe de séjour,
- Autoriser le versement de 9 500€ à la commune de Thorigny sur le Mignon,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

